

CQPM 230 | Monteurs câbleurs en équipements électriques

CQPM Monteurs Câbleurs en équipements électriques

230

36869 - Date d'enregistrement le 29-09-2022

LIEU DE FORMATION | DATE

Istres | Pôle Formation UIMM SUD - AFPI Provence

Dates | Nous consulter

Mise à jour Février 2025

MÉTIER

A partir de plans et schémas, le monteur-câbleur en équipements électriques intervient principalement dans le domaine de la basse tension (selon la NF C 15-100) dans la réalisation et l'entretien d'armoires de commande et signalisation, de coffrets ou caissons électriques qui sont reliés à des matériels électriques, électroniques ou informatiques.

Les missions ou activités du titulaire portent sur :

- Préparer l'enchaînement des opérations de montage, câblage d'équipements électriques
- Vérifier l'approvisionnement en matériels nécessaires à la fabrication des équipements
- Électriques
- Implanter et raccorder des équipements électriques
- Effectuer des contrôles et des réglages sur une installation d'équipements électriques câblés.
- Effectuer le dépannage des équipements électriques

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

Implantation et raccordement des équipements électriques :

- Préparer l'enchaînement des opérations de montage câblage d'équipements électriques
- Vérifier l'approvisionnement en matériels nécessaires à la fabrication des équipements électriques
- Implanter et raccorder des équipements électriques

Dépannage des équipements électriques

- Effectuer des contrôles et des réglages sur une installation d'équipements électriques câblés.
- Effectuer le dépannage des équipements électriques.

Les secteurs concernés sont : l'industrie, le médical, l'informatique, la télécommunication, l'énergie, le bâtiment …

DURÉE ET ORGANISATION

Contrat de professionnalisation, pro A

- **Durée** : 1 an | 455 heures de formation
- **Rythme** : 3 sem. en entreprise | 1 sem. en centre de formation

Une partie de la formation peut être réalisée en distanciel. Durée et alternance indicatives et ajustables en fonction des besoins de l'entreprise et des prérequis de l'apprenant.

ADMISSION

Public

- Être âgé de 18 minimum
- Être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

Pré-requis d'entrée en formation

Le parcours de formation est validé après un positionnement du candidat

- Savoirs généraux : lire, écrire, compter.
- Être capable de travailler en équipe avec des horaires décalés.
- Intérêts pour la technique.

Qualités requises : Autonomie - Goût de la précision - Capacité à intégrer une équipe - Esprit méthodique et rigoureux

Modalités et délais d'accès

Modalités Dossier d'inscription, entretien individuel de positionnement, signature d'un contrat.

Délais d'accès Fonction de la date de contrat de travail, date de la convention de formation

Parcours adaptés Adaptation possible du parcours selon les prérequis.

Handicap Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (Etude de l'intégration avec le référent handicap du centre).

PROGRAMME

Formation socle de compétences : doit permettre l'acquisition de comportements professionnels en entreprise.

- Communication dans l'entreprise
- Organisation du travail
- Hygiène, qualité et sécurité
- Organisation d'une entreprise
- Organisation de son poste de travail
- 5S
- HQSE
- Habilitation électrique
- Analyse fonctionnelle de base en électricité et mécanique
- Technologie en électricité
- Ajustage
- Brasage
- Sertissage
- Câblage

Validation totale ou partielle des blocs de compétences.

COÛT

Formation gratuite et rémunérée pour le candidat (spécificité fonction du type de contrat)

CONTACT

Marjorie Angles
06 21 38 52 31
angles@cfaiprovence.com

Prix variable en fonction du nombre de personnes dans le groupe et des résultats des évaluations pré-formatives ou entretien de positionnement personnalisé (sur devis)

VALIDATION

CQPM 230

Mise en oeuvre du passage du CQPM 230 Attestation des acquis de la formation. Possibilité de valider uniquement certains blocs de compétences (BDC)

Dernière session : 2019 **Taux de réussite** : 100% (taux de présentation à l'examen 100%)

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques Formation en présentiel et/ou distanciel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages.

Moyens pédagogiques Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

Équipe pédagogique Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseiller en formation, référent handicap, équipe administrative.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN

Les candidats sont présentés aux épreuves de la Certification CQPM monteur câbleur en équipements électriques (CQPM) : n° MQ 2004 0230 R délivrées par UNION INDUSTRIES METALLURGIQUES MINIERES (Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie), date d'enregistrement de la certification : 29/09/2022

Les compétences du référentiel de qualification doivent être validées soit par :

- Des évaluations sont réalisées tout au long du parcours afin de vérifier l'adéquation entre le programme prévisionnel d'acquisition des compétences et l'acquisition réelle.
- Passage du CQPM en reconstitué et soutenance orale.

POURSUITE D'ÉTUDES & DÉBOUCHÉS

- Bac professionnel MELEC
- Titre professionnel Technicien de Maintenance Industrielle
- Insertion dans l'industrie

Taux d'insertion global à 6 mois (2020) : 81% **Taux d'insertion métier à 6 mois (2020)** : 54% **Taux d'insertion métier à 2 ans (2020)** : /